



Avertissement



MAÏS SUCRÉ

No 07 – 12 juillet 2012

EN BREF :

Pyrale du maïs (race univoltine)

- Les captures de papillons se poursuivent dans plusieurs régions.
- Les dates de traitements demeurent inchangées.

Pyrale du maïs (race bivoltine – 2^e génération)

- Début des captures en Montérégie.
- Dates de traitements à venir.

Ver de l'épi

- Les captures de papillons se poursuivent faiblement dans certaines régions.

PYRALE DU MAÏS – RACE UNIVOLTINE

Les captures de papillons se poursuivent dans plusieurs régions : Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Chaudière-Appalaches, Gaspésie, Estrie, Lanaudière, Laurentides, Outaouais, Mauricie, Montérégie et Saguenay–Lac-Saint-Jean. Bien que nous ne puissions savoir avec certitude de quelle race de pyrale il s'agit (bivoltine ou univoltine), des collaborateurs des régions du Bas-Saint-Laurent, de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et de la Mauricie ont observé des masses d'œufs, des larves et/ou des dommages de pyrale du maïs lors de dépistages effectués du 5 au 9 juillet. Les dates de traitements et la stratégie d'intervention recommandées dans l'avertissement [No 06](#) du 5 juillet 2012 (<http://www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/a06mai12.pdf>) demeurent inchangées.

PYRALE DU MAÏS – RACE BIVOLTINE – 2^e GÉNÉRATION

Au cours de la dernière semaine, les premiers papillons de la deuxième génération de la race bivoltine ont été capturés en Montérégie. Dans cette région, la ponte devrait débuter durant la semaine du 12 juillet et les premières larves devraient être observées la semaine suivante. L'avertissement de la semaine prochaine précisera les dates de traitements recommandées.



PYRALE DU MAÏS – DÉPISTAGE, STRATÉGIE D'INTERVENTION ET MÉTHODES DE LUTTE

Le dépistage permet d'évaluer l'état d'infestation d'un champ et de déterminer si un traitement insecticide contre la pyrale du maïs est nécessaire. L'observation de masses d'œufs sous les feuilles permet de suivre et de mesurer le taux de parasitisme par les trichogrammes, s'il y a lieu. Les masses d'œufs complètement noircies sont parasitées par les trichogrammes. Pour plus d'information sur le dépistage, consultez le bulletin d'information [No 04](#) du 9 juin 2005 intitulé « Une méthode rapide pour dépister la pyrale du maïs : l'échantillonnage séquentiel » (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b04mai05.pdf).

Il est important de cibler les traitements insecticides contre les jeunes larves de la pyrale au moment où elles se nourrissent sur le feuillage du maïs. Lorsqu'elles sont plus développées, les larves cherchent à pénétrer à l'intérieur des plants et ne sont donc plus vulnérables aux insecticides. Il est donc important de débiter les traitements quelques jours après les premières pontes. Les champs qui sont particulièrement à surveiller, et à protéger s'il y a lieu, sont les champs de maïs qui auront atteint ou dépassé le stade 6 feuilles durant la ponte de la pyrale.

Dans le Nord-Est américain, les premières interventions contre la pyrale débutent au stade d'émergence de la panicule. L'agronome et entomologiste Josée Boisclair, chercheuse à l'IRDA, a mené un essai pour comparer différentes stratégies de début des traitements insecticides selon les stades du maïs sucré. Pour plus de détails sur cet essai, consultez le document suivant : www.agrireseau.qc.ca/legumeschamp/documents/pyralemais.pdf. Les résultats indiquent qu'il est envisageable de débiter les traitements au stade d'apparition des panicules dans le maïs sucré de mi-saison sans augmenter les dommages aux épis. Le succès de cette stratégie dépend d'un suivi serré au champ et d'une intervention sans délai au moment prescrit. Dans le cas du maïs sucré tardif, les résultats sont moins concluants : le taux d'épis endommagés était plus élevé pour le début des pulvérisations au stade d'émergence des panicules comparativement au début des interventions au stade 8 à 10 feuilles.

Pour connaître les insecticides homologués dans la culture du maïs sucré, consultez le bulletin d'information [No 01](#) du 20 avril 2012 (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01mai12.pdf).

L'introduction des trichogrammes se fait plus tôt que les traitements chimiques conventionnels. En effet, les trichogrammes sont efficaces contre les œufs de la pyrale, contrairement aux traitements chimiques, qui eux, sont dirigés contre les larves de la pyrale. Les trichocartes doivent donc être installées avant le début de la ponte de la pyrale, dans les champs qui ont atteint ou dépassé le stade 4 à 6 feuilles.

VER DE L'ÉPI

État de la situation

Les captures de papillons de ver de l'épi se poursuivent faiblement dans des sites situés dans les régions suivantes : Capitale-Nationale, Centre-du-Québec, Laurentides, Montérégie et Outaouais.

Des larves de ver de l'épi ont été observées dans quelques champs de maïs sucré sur le point d'être récoltés, mais rappelons que lorsque des larves sont visibles dans les épis au champ, il est trop tard pour effectuer un traitement insecticide contre celles-ci.

Stratégie d'intervention

Les champs de maïs sucré sont à risque lorsque les épis commencent à avoir des soies. Les papillons femelles sont attirés par les soies fraîches, où ils pondent leurs œufs. Cette période dure environ 10 jours. **Après le dessèchement des soies, les plants de maïs ne sont plus attractifs pour les papillons femelles.**



Le ver de l'épi (www.agrireseau.qc.ca/references/21/banqueimages/html/WebInsecte/Mais_sucré/Album20.html) est un ravageur très difficile à contrôler, car il passe toute sa vie protégé à l'intérieur de l'épi. Les femelles adultes pondent leurs œufs sur les soies fraîches et la couleur de ces œufs, similaire à celle des soies, les rend pratiquement impossibles à détecter. **La seule façon de prévoir une infestation dans un champ est d'installer un piège à phéromone près de ce champ, alors que ce dernier est au stade des soies.**

Une stratégie d'intervention, basée sur le nombre de captures et la température, a été développée aux États-Unis et elle est recommandée en Ontario. Cette stratégie ajuste le délai entre les traitements en fonction de l'intensité des captures et de la température.

Captures (papillons/piège/semaine)	Écarts entre les traitements	
	Température maximum quotidienne	
	27 °C ou moins	Plus de 27 °C
1 à 6	5 à 7 jours	5 à 7 jours
7 à 90	5 jours	4 jours
Plus de 90	4 jours	3 jours

Pour cette stratégie d'intervention, le nombre de captures de papillons doit être considéré dans les champs de maïs au stade de soies fraîches uniquement. Les traitements contre le ver de l'épi devraient arrêter quand les soies s'assèchent et deviennent brunes, soit environ 7 jours avant la récolte. La plupart des insecticides appliqués contre le ver de l'épi réprimeront aussi la pyrale du maïs.

Il est nécessaire que le produit utilisé atteigne l'endroit où se trouve le ravageur, c'est-à-dire sur ou dans les soies de l'épi. Donc, des jets dirigés vers cette zone, une bonne pression (environ 550 kPa) et un volume d'eau important (minimum 400 à 500 litres par hectare) sont recommandés. Seules les très jeunes larves qui n'ont pas encore pénétré complètement dans l'épi peuvent être contrôlées de cette façon.

Pour connaître les insecticides homologués dans la culture du maïs sucré contre le ver de l'épi, consultez le bulletin d'information No 01 du 20 avril 2012 (www.agrireseau.qc.ca/Rap/documents/b01mai12.pdf).

NOTE IMPORTANTE SUR LES PESTICIDES

Veuillez vous référer aux étiquettes des fabricants en ce qui concerne les doses, les modes d'application et les renseignements supplémentaires. En aucun cas, la présente information ne remplace les recommandations indiquées sur les étiquettes des pesticides. Le Réseau d'avertissements phytosanitaires décline toute responsabilité relative au non-respect des étiquettes officielles.

LE GROUPE D'EXPERTS EN PROTECTION DES LÉGUMES

Brigitte Duval, agronome, aversisseuse – Maïs sucré
 Direction régionale du Centre-du-Québec, MAPAQ
 460, boulevard Louis-Fréchette, R.C.
 Nicolet (Québec) J3T 1Y2
 Tél. : 819 293-8255, p. 4432 – Téléc. : 819 293-8446
 Courriel : Brigitte.Duval@mapaq.gouv.qc.ca

Pierrot Ferland, agronome, aversisseur – Maïs sucré
 Direction régionale de la Mauricie, MAPAQ
 5195, boulevard des Forges, bureau 102
 Trois-Rivières (Québec) G8Y 4Z3
 Tél. : 819 371-6761, p. 4612 – Téléc. : 819 371-6976
 Courriel : Pierrot.Ferland@mapaq.gouv.qc.ca

Édition et mise en page : Bruno Gosselin et Cindy Ouellet, RAP

© *Reproduction intégrale autorisée en mentionnant toujours la source du document*
 Réseau d'avertissements phytosanitaires – Avertissement No 07 – maïs sucré – 12 juillet 2012

